



### Sommaire

Échos du conseil  
municipal

Éditorial

Infos  
municipales

Zoom

Vie  
associative

Dernière minute

*"Un Bon Filhs"*

le 15 novembre, salle Robert de Laplagnolle  
spectacle gratuit

## Séance ordinaire du 28 mai 2018

### Le Conseil a validé :

- ▶ à l'unanimité, une demande de subvention pour le groupe scolaire, au titre des fonds européens ;
- ▶ à l'unanimité, la création, à titre permanent, d'un poste d'adjoint technique territorial ;
- ▶ à l'unanimité, une délibération modificative au budget d'investissement 2018 ;
- ▶ à l'unanimité, une délibération modificative au budget de fonctionnement 2018 ;
- ▶ à l'unanimité, une demande de subvention pour un système de contrôle d'accès aux bâtiments publics ;

### Le Conseil a discuté ou été informé :

- ▶ du point de situation des chantiers en cours ;
- ▶ du rejet du permis de construire pour la déchetterie à Lanta ;
- ▶ du lancement du marché pour la révision du PLU ;
- ▶ de la mise en place de rideaux occultants dans la halle de la salle polyvalente ;
- ▶ de la prochaine réunion publique sur le groupe scolaire.

## Séance ordinaire du 9 juillet 2018

### Le Conseil a validé :

- ▶ à l'unanimité, une délibération modificative au budget d'investissement 2018 ;
- ▶ à l'unanimité, une délibération modificative au budget de fonctionnement 2018 ;
- ▶ à l'unanimité, une délibération modificative au budget d'assainissement 2018 ;
- ▶ à l'unanimité, du montant de la contribution des familles aux repas de la cantine scolaire ;
- ▶ à l'unanimité, le nouveau plan de financement du groupe scolaire, en fonction d'une subvention obtenue de l'Etat ;
- ▶ à l'unanimité, la signature d'une convention, pour une assistance technique offerte par le Conseil départemental ;
- ▶ à l'unanimité, un avenant au sous-traité de gestion de l'aérodrome ;
- ▶ à l'unanimité, le principe de passage aux horaires d'été, du personnel technique communal.

### Le Conseil a discuté ou été informé :

- ▶ du point de situation des chantiers en cours ;
- ▶ d'une nouvelle organisation des ATSEM prise en Conseil des Ecoles ;
- ▶ de l'encadrement des repas à la cantine scolaire provisoire pendant les travaux du groupe scolaire ;
- ▶ de l'aménagement de l'ancien terrain de football ;
- ▶ de la mise en vente des pavillons de la rue des Jardins.

## Séance ordinaire du 10 septembre 2018

### Le Conseil a validé :

- ▶ à l'unanimité, un mandat pour un recours en justice contre la DUP de l'autoroute Castres-Toulouse ;
- ▶ par 10 voix pour et 5 voix contre, une subvention pour couvrir les frais d'avocat, pour le recours en justice ;
- ▶ à l'unanimité, les charges à payer à la commune de Vallesvilles, pour le fonctionnement de l'école ;
- ▶ à l'unanimité, une décision modificative au budget d'investissement 2018 ;
- ▶ à l'unanimité, un avenant au marché de LEC Grand-Sud, pour les activités périscolaires ;
- ▶ par 4 voix pour, 4 voix contre et 7 abstentions, la contribution communale pour des travaux de voirie dus à des dégâts causés par des orages ;
- ▶ à l'unanimité, l'avant-projet sommaire (APS) du SDEHG, pour l'éclairage public des alentours du futur groupe scolaire ;
- ▶ à l'unanimité, une plus-value pour la mise en place d'une alarme à la salle polyvalente.

### Le Conseil a discuté ou été informé :

- ▶ de l'avancement des travaux d'infrastructure ;
- ▶ du marché du groupe scolaire ;
- ▶ de l'éventuelle construction d'un atelier municipal ;
- ▶ du déménagement de la bibliothèque ;
- ▶ du contrôle d'accès à la salle polyvalente

**Les séances du conseil municipal sont publiques.**  
Elles ont lieu en général, le premier lundi de chaque mois.

Retrouvez les procès-verbaux des conseils municipaux  
en intégralité en mairie et sur le site internet :  
[www.bourg-saint-bernard.fr](http://www.bourg-saint-bernard.fr)

**Chères et chers concitoyens,**

Pour cette rentrée des classe 2018, un évènement a bouleversé les habitudes scolaires de la commune. C'est le transfert de la cantine scolaire à la salle des associations. Cette année scolaire sera marquée par le commencement des travaux de rénovation et d'extension du groupe scolaire, qui devraient s'échelonner sur les deux années à venir. Pendant cette période, les élèves, les enseignantes et le personnel devront s'adapter à divers changements. Début juillet, des parents, des enseignants et des employés communaux ont participé bénévolement, aux premiers déménagements. Je tenais à les en remercier.



Le samedi 8 septembre, s'est tenu le Forum des Associations, sur la place du Pradal. C'est toujours, un bon moment de convivialité et d'échange, avec les habitants. Les activités reprennent à la salle polyvalente Robert de Laplagnolle. Chacun pourra apprécier le confort de cette salle entièrement rénovée. Concernant la Salle des Fêtes de la Grand-Rue, les travaux de mise aux normes pour l'accessibilité s'achèveront, vers la fin du mois d'octobre.

Je tiens à féliciter et à remercier toutes les associations qui animent notre commune et se dévouent sans compter, tout au long de l'année. Sans l'aide et le dévouement de ces bénévoles compétents et disponibles, la vie associative resterait lettre morte à Bourg Saint Bernard et Roques. Je souhaite aussi, qu'ils soient toujours plus nombreux, afin que les tâches soient mieux réparties et ne reposent pas toujours sur les mêmes « piliers ». Aussi, j'invite les nouveaux Bourguignons à nous rejoindre nombreux, pour animer la vie associative de notre village.

Bonne rentrée à toutes et à tous, ainsi qu'aux écoliers.

*Andrée Oriol*

**MAIRIE**

Tel : 05 62 18 86 50

Fax : 05 62 18 86 51

mairie.stbernard@wanadoo.fr



[www.bourg-saint-bernard.fr](http://www.bourg-saint-bernard.fr)

**Ouverture au public**

- LUNDI de 8h à 12h et de 14h à 18h
- MARDI de 8h à 12h et de 14h à 18h
- MERCREDI Fermé au public
- JEUDI de 8h à 12h et de 14h à 18h
- VENDREDI de 8h à 12h et de 14h à 17h

**Directeur de la publication**

R. FERRANDO (1er Adjoint)

## Comité de rédaction

E. CESSÉS - Ch. LAHOZ - S. LE JOLY - D. PARKER  
G. PINEL- M.C. PINEL- J.P. RIBAUT - P. ZENATTI

## Crédits

fr.vector.me, freepik.com

Tiré à 400 exemplaires imprimés par nos soins

## JOURNEES EUROPEENNES DU PATRIMOINE

Une visite guidée du Bourg



A l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine, l'Office de Tourisme Intercommunal des Terres du Lauragais a organisé une visite guidée de Bourg Saint Bernard, le 16 septembre dernier. Marion Damien, guide conférencière, a ainsi proposé à une vingtaine de personnes de revivre l'histoire et les anecdotes du village pendant plus d'une heure ; de ses origines à son passé médiéval marqué par Bernard de Clairvaux et le pastel.

## THEATRE

Un spectacle occitan à la mémoire des Poilus



Dans le cadre de son soutien à la langue et culture occitanes, le Conseil départemental de la Haute Garonne finance la tournée de la compagnie de théâtre, Rampe Tio, dans les communes haute-garonnaises. La commune de Bourg Saint Bernard accueillera le spectacle Un Bon Filhs, une nouvelle création en lien avec le

centenaire de la Grande Guerre 14-18, le **jeudi 15 novembre prochain à 20h30, Salle de Laplagnolle**. Le spectacle est gratuit.

Les élèves du Collège Les Roussillous assisteront en amont au même spectacle.

Plus d'informations : <http://www.larampe-tio.org/artist/un-bon-filhs/>



## FORUM DES ASSOCIATIONS



Le samedi 8 septembre, toutes les associations sportives étaient réunies sous les beaux platanes de la place du Pradal. Soleil et convivialité étaient au rendez-vous.

Nous souhaitons une bonne saison à tous les adhérents, bénévoles et membres du foyer rural. Un grand merci et à l'année prochaine.

## BRULAGE DES DECHETS VERTS

Il est rappelé que le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit en toute saison et en tout point du territoire (article 84, du Règlement sanitaire départemental).



Au delà des troubles du voisinage générés par les odeurs et les fumées, et des risques d'incendie, le brûlage à l'air libre a un impact certain sur la santé et contribue de façon significative, à la dégradation de la qualité de l'air, pouvant même, être à l'origine de pics de pollution.

Pour plus d'information, une plaquette de communication est à votre disposition au secrétariat de la mairie.



## AUTOROUTE CASTRES-TOULOUSE

Le 19 juillet 2018, le Premier ministre a pris la décision de déclarer d'utilité publique le projet d'autoroute à péage Castres-Toulouse (A69). Considérant que ce projet va à l'encontre des intérêts des territoires, et que toutes les solutions alternatives n'ont pas été étudiées, en particulier l'aménagement de l'actuelle RN126, le collectif des 15 communes de la vallée du Girou opposées à l'autoroute, a décidé de déposer un recours auprès du conseil d'Etat contre cette décision d'utilité publique.

Ce type d'action coûte cher. Le collectif PACT, qui soutient l'action des communes, a lancé un appel à dons, pour aider à son financement. Pour participer, vous pouvez consulter le site <https://www.donnerenligne.fr/les-vallons/faire-un-don/3> ou envoyer un chèque à l'ordre de l'association « Les Vallons », En Izarn, 81700 Saint Germain des Près.

## DISPOSITIF GRAND FROID

### Plan d'alerte et d'urgence

Afin de faciliter l'intervention des services sociaux et sanitaires, un registre nominatif est ouvert à la mairie, afin de collecter les demandes d'inscription, d'en assurer la conservation, la confidentialité et de la communiquer au Préfet, à sa demande, en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.



Sont concernées par ce dispositif :

- les personnes âgées de 65 ans et plus, résidant à leur domicile ;
- les personnes âgées de plus de 60 ans, reconnues inaptes au travail, résidant à leur domicile ;
- les personnes adultes handicapées bénéficiant de l'un des avantages prévus au titre IV du livre II du code de l'action sociale et des familles (AAH, ACTP, carte d'invalidité, reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé), ou d'une pension d'invalidité servie au titre d'un régime de base de la sécurité sociale ou du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, résidant à leur domicile.

Inscriptions au secrétariat de la mairie Tél : 05 62 18 86 50

## RACCORDEMENT 4G

Avant la fin de l'année 2022, la commune sera raccordée au très haut débit, par la fibre optique (100 Mb/S). Dans l'attente, une solution hertzienne, dite Radio 4G fixe, permet de porter le débit à 30 Mb/s, si vous êtes éligibles. Cette technologie nécessite l'installation d'une antenne de réception dédiée sur le toit des habitations et de box-internet compatibles pour recevoir le signal.



La démarche est très simple :

- contactez l'un des fournisseurs d'accès suivants, pour vérifier votre éligibilité ;
  - Alsatis, tél 09 70 247 247 ou alsatis.com ;
  - Nordnet, tel 3420 ou nordnet.com ;
  - Ozone, tél 09 73 01 1000 ou ozone.net.
- souscrivez un contrat.

Un technicien agréé par Haute-Garonne Numérique, viendra à votre domicile réaliser l'installation (pose d'une antenne sur le toit, raccordement). Les frais d'installation et de maintenance de l'antenne sont entièrement, pris en charge par Haute-Garonne Numérique. L'abonnement auprès du fournisseur d'accès est à votre charge et est d'environ 30 à 35 euros.

## NOUVELLES TAXES

### LA TAXE SPECIALE D'EQUIPEMENT (TSE)

La taxe spéciale d'équipement a été créée au profit des Etablissements Publics Fonciers d'Etat (EPFE). Il s'agit d'établissements publics créés par l'État dans les territoires où les enjeux d'intérêt général en matière d'aménagement et de développement durables le justifient (réalisation de logements sociaux, développement des activités économiques, préservation des espaces naturels et agricoles etc).

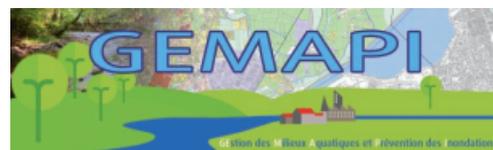
La taxe est destinée au financement de leurs interventions foncières et immobilières, ainsi qu'aux requalifications de copropriétés dégradées d'intérêt national qui leur sont confiées. Elles sont dues par les personnes assujetties à ces quatre taxes (TFB, TFNB, TH et CFE). Les contribuables exonérés de l'une de ces taxes le sont également de la TSE.

**Les EPFE arrêtent uniquement le produit attendu global, qui est réparti entre les quatre taxes auxquelles il se rattache.** Le taux d'imposition est ensuite déterminé par l'administration. Compte tenu du produit voté par l'EPFE Occitanie pour 2018, les taux additionnels sont les suivants :

- taxe d'habitation : 0,144 %
- taxe foncière bâti : 0,205 %
- taxe foncière non bâti : 0,758 %
- cotisation foncière des entreprises : 0,716 %

### LA TAXE GEMAPI

La taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI) est une nouvelle compétence qui découle des lois de décentralisation (MAPTAM de 2014 et NOTRe de 2015), qui ont précisé la gouvernance de l'eau et des milieux aquatiques, ainsi que les obligations des collectivités en termes de prévention des inondations. La nouvelle compétence GEMAPI regroupe en une seule deux compétences antérieurement séparées, la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.



La Gemapi peut s'appuyer sur des outils existants tels que :

- le fonds de prévention des risques naturels majeurs ;
- le Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI)
- une recette fiscale nouvelle dédiée à la GEMAPI (sans toutefois pouvoir financer les opérations de gestion des eaux pluviales).
- d'autres ressources nationales (subventions) ou européennes (fonds d'aide).

Depuis le 1er janvier 2018, la communauté de communes Terres du Lauragais est compétente en matière de GEMAPI et a décidé d'instaurer une recette fiscale, bien que cette mesure soit facultative. **Celle-ci est plafonnée à 40 euros/habitant/an et est ventilée entre les 4 taxes locales.** Compte tenu du produit voté par le conseil communautaire de Terres du Lauragais, les taux additionnels pour 2018, sont les suivants :

- taxe d'habitation : 0,0916 %
- taxe foncière bâti : 0,0792 %
- taxe foncière non bâti : 0,328 %
- cotisation foncière des entreprises : 0,134 %

**Les taux de ces deux nouvelles taxes viennent donc, s'ajouter à ceux déjà perçus par la commune et l'intercommunalité.**

## RENTREE DES CLASSES

### ECOLES

Une nouvelle année scolaire vient de commencer et les effectifs pour le RPI de Bourg-Saint-Bernard/Saussens/Vallesvilles restent stables.

#### A Bourg-St-Bernard, cinq classes de l'école primaire :

- Une classe de petite et de moyenne sections avec respectivement 16 PS et 8 MS. Enseignantes : Mmes Louise Bergounhou le lundi (jour de décharge de Mme Arbus, directrice) et Céline Arbus les autres jours de la semaine. ATSEM : Mme Nadine Boucaret
- Une classe de moyenne et de grande section avec respectivement 9 MS et 15 GS. Enseignante : Mme Marie-Pierre Watier, ATSEM : Mme Fabienne Canal
- Une classe de CP de 21 élèves. Enseignante : Mme Claire Beauhaire
- Une classe de CE1 de 16 élèves. Enseignante : Mme Aurore Bello
- Une classe de CE2 de 22 élèves. Enseignante : Mme Claudine Pitot

#### A Vallesvilles, deux classes :

- Une classe de CM1 de 27 élèves. Enseignante : Mme Cécile Souilhac
- Une classe de CM2 de 26 élèves. Enseignante : Mme Claire Fréjus

Ces deux écoles vont subir de nombreuses modifications dans les années à venir : A Bourg-Saint-Bernard, les classes ont été déplacées et restructurées pour pouvoir faire face aux travaux à venir et accueillir tous les élèves dans les meilleures conditions possibles. A Vallesvilles, les travaux ont commencé mais comme l'implantation de la nouvelle école se situe derrière l'actuelle, il n'y a pas d'impact sur le fonctionnement de l'école au quotidien hormis la taille de la cour qui a été réduite.

Toute l'équipe enseignante souhaite à tous les enfants du RPI une très bonne rentrée scolaire 2018.

La directrice, Mme Céline ARBUS

## ACCUEILS DE LOISIRS



Les Accueils de Loisirs sont gérés par l'Association LE&C Grand Sud. L'équipe d'animation se compose d'Adeline Marty, directrice adjointe, Thomas Lehmann, animateur, Stéphanie Scantamburlo, animatrice et Laetitia Aussenac, Directrice/ Coordinatrice.

**Une nouveauté 2018, l'ALAE temps méridien !!!** Depuis la rentrée de septembre, l'association Lec Grand Sud accueille les enfants de l'école sur le temps méridien. Elodie Valette, Fabienne Canal, Nadine Boucaret, Sabrina Vivos et Thomas Garrigues viennent compléter l'équipe de l'ALAE.

A midi, les enfants sont rassemblés pour effectuer le trajet vers la cantine provisoire (salle des Associations). L'équipe d'animation a mis en place des outils de prévention routière et ont sensibilisé les enfants à la bonne conduite à tenir sur le parcours. Après le repas, tous les enfants participent à des ateliers libres, ou participent des initiations sportives et des jeux, proposés par les animateurs.

**Nos ateliers NAP** ont débuté avec des ateliers marionnettes, cinéma, de la capuera, de la danse, des jeux et des initiations sportives. Les enfants ont également le choix de participer aux activités de création avec l'atelier scrapbooking.

**Les mercredis après-midi**, des projets autour du développement durable et solidaire débiteront dès le mois d'octobre. Des ateliers et sorties au choix, sont également proposés aux enfants.

**Les vacances**, l'équipe organise un projet autour de la prévention routière et des gestes citoyens !! Pour les mercredis et vacances, inscrivez vos enfants par mail une semaine avant, dernier délai : [clsh-bourgstbernard@loisireduc.org](mailto:clsh-bourgstbernard@loisireduc.org)

**Pour plus d'informations, tél : 05.62.18.86.56 (mardi matin et mercredi après-midi uniquement)**

**ou au 06.78.71.27.34 (directrice adjointe).**



## LE FUTUR GROUPE SCOLAIRE

Après plus de deux années de réflexion, d'études, de réunions, de montage de dossiers, le chantier du nouveau groupe scolaire va enfin, débiter dans les semaines qui viennent. Avec un peu de retard sur le planning car, faute de candidats pour certains lots, l'appel d'offres des entreprises a dû être relancé dans le courant de l'été.



### Présentation du projet



Le 18 juin dernier, les habitants ont été invités à assister à la présentation publique du projet, en présence de l'architecte, Coralie Bouscal et du directeur de l'agence ADDENDA, Alain Castells, qui assure l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO). Il a été rappelé, lors de cette réunion, la démarche participative du projet. L'équipe enseignante, le personnel communal et les parents d'élèves ont été largement, associés à la définition d'un ensemble pouvant accueillir 150 enfants, dans les conditions de confort et d'accessibilité les plus propices à l'enseignement. L'accent a été porté, en outre, sur les économies d'énergie attendues, ainsi que sur la préservation des ressources naturelles. Enfin, bien évidemment, il devait s'inscrire dans une enveloppe budgétaire contrainte, compatible avec les finances de la commune.

Sélectionné sur concours, le cabinet OeCO-Architectes de Toulouse, a élaboré un projet répondant à ces exigences. Pour des raisons d'économies, le nouveau groupe scolaire, sera réalisé sur l'emplacement de l'actuel et reprendra l'ensemble des bâtiments en dur existants. Le chantier verra notamment :

- la démolition des anciens préfabriqués, totalement obsolètes, et la construction d'un nouveau bâtiment, sur deux niveaux. Il sera entièrement dédié à l'enseignement, avec deux classes maternelles et un dortoir, au rez-de-chaussée et 3 classes élémentaires à l'étage ;
- l'agrandissement du réfectoire, qui sera équipé d'un self-service, pour les élèves des classes élémentaires ;
- la rénovation des bâtiments en dur existants, pour accueillir les bureaux de direction et les salles réservées aux activités péri et parascolaires (salle de motricité, ALAE, bibliothèque).

La construction fera appel, autant que possible, à l'utilisation de matériaux bio-sourcés : ossature bois du nouvel immeuble, chaudière à granulés de bois pour le chauffage. L'isolation thermique de tous les bâtiments, neuf et anciens, a été soignée et parachevée par un bardage en bois. L'éclairage naturel a été privilégié, dans les salles de classe. Il sera complété par un éclairage électrique à LED. Tous ces aménagements devraient générer de substantielles économies d'énergie.



Le projet comporte en outre, la création d'une voirie ceinturant l'ensemble. L'accès au groupe scolaire est prévu à l'opposé de celui de la mairie, permettant une desserte plus fluide et plus sûre.

## Organisation du chantier



Le chantier se déroulera en site occupé, c'est-à-dire que les activités scolaires se poursuivront concomitamment. L'avantage est d'éviter la mise en place d'une école provisoire, solution compliquée et coûteuse. En revanche, ce choix est plus contraignant, puisqu'il nécessite, tout au long du déroulement des travaux, un jeu de « chaises musicales » impliquant plusieurs déménagements et un allongement de la durée des travaux. Toutefois, le nouveau groupe devrait pouvoir être livré pour la rentrée scolaire 2020.

Dans ses grandes lignes, l'opération doit se dérouler en trois phases :

● **Phase 1** : une fois réalisée la voie d'accès au chantier, cette phase verra la démolition d'une partie du bâtiment de l'actuelle salle des professeurs/bibliothèque et la construction de l'extension de la cantine scolaire. Une salle de classe et un dortoir seront provisoirement aménagés dans celle-ci. En parallèle, deux salles de classe seront établies dans la salle de motricité, de manière à y accueillir celles qui sont actuellement dans les préfabriqués ;

● **Phase 2** : dans un deuxième temps, les préfabriqués, une fois vidés, seront démolis et la construction du nouveau bâtiment pourra débuter, normalement, à l'été 2019. Après son achèvement, au printemps 2020, toutes les salles de classe y seront définitivement installées ;

● **Phase 3** : enfin, le chantier s'achèvera, par la rénovation complète des bâtiments, ainsi libérés : cantine, salle des professeurs, ALAE, bibliothèque.



A compter de la rentrée 2018 et pendant toute la durée du chantier, la cantine scolaire sera déplacée dans la salle des associations de la salle polyvalente. Les repas seront fournis, en liaison froide, par la société Recapé. Et l'encadrement des enfants sera renforcé, pour les déplacements et la surveillance du réfectoire, par des animateurs du LEC

## Financement de l'opération

Le montant total du chantier devrait s'élever à près de 3 millions d'euros HT, tous frais confondus : études et travaux préparatoires, frais d'architecte, travaux sur les bâtiments, réseaux et voirie. La charge financière sera partagée entre la commune et des partenaires publics, à raison d'un tiers environ, pour la première et deux tiers pour les autres. S'agissant de la commune, le financement sera assuré par la réserve de trésorerie, complétée par un emprunt bancaire. Quant aux aides publiques, elles proviendront de subventions accordées par l'Etat, le Conseil départemental, la Région Occitanie, par des fonds européens FEDER, la CAF et l'ADEME, ainsi qu'une participation de la commune de Saussens.



PROJET COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL



## FOYER RURAL



Nouvelle saison pour le Foyer Rural, avec 2 nouveautés cette année : le retour du badminton et la création d'une section basket, les mardis et jeudis.

Lors de l'Assemblée générale, en juillet dernier, à laquelle malheureusement trop peu d'adhérents ont participé, les trois membres du bureau ont émis le souhait de passer la main, après cinq années d'activité. En l'absence de candidature à leur succession, il a été acté que le bureau se maintiendrait encore, cette saison, mais démissionnerait lors de l'AG 2019.

Un des intérêts d'un Foyer Rural est, entre autres, que seules 3 personnes sont nécessaires pour assurer la gestion de toutes les activités. Sa disparition impliquerait qu'il en faudrait 3 pour chacune des associations, notamment celles pour lesquelles les intervenants sont des auto-entrepreneurs (danse, stretching, sophrologie). Le compte est vite fait... Si personne ne s'est manifesté à l'échéance de la prochaine AG, les activités devront s'arrêter.

Vous souhaitez avoir un village qui bouge, ne pas faire des allers retours pour vous ou pour amener vos enfants aux activités ? Alors parlez-en autour de vous ! Si vous même, ou une personne de votre entourage, êtes curieux, n'hésitez pas à nous contacter : on échangera avec plaisir, sans aucune pression. N'ayez pas peur, on ne vous enrôlera pas sans votre autorisation.

[foyer.rural.bsb@gmail.com](mailto:foyer.rural.bsb@gmail.com)

## QI GONG

Rendez-vous les jeudis, de 20h à 21h30, pour un cours de Qi Gong avec Isabelle (Association Shen). Le mental est calme et l'énergie circule. La sérénité s'installe. Le Qi Gong agit sur 3 plans : énergétique, physiologique, psychologique.

Grâce à un protocole mis en place, les blocages sont dissous. Les circulations internes sont plus fluides, les organes régénérés, l'esprit éveillé. Ainsi, le pratiquant, dégagé, libéré, peut mieux se consacrer à son environnement, ses proches et les autres.

## SOPHROLOGIE

« J'ai décidé d'être heureux parce que c'est bon pour la santé »

La sophrologie est une méthode basée sur des techniques de respiration, de relaxation, d'activation du corps et de l'esprit et de visualisation positive. Les exercices sont simples, à la portée de tous et ne demandent pas de matériel particulier. La sophrologie réduit les effets néfastes du stress et par conséquent, améliore notre santé. Elle renforce nos capacités, nos valeurs, nos ressources intérieures, la confiance en nous.

Je vous propose des séances en petit groupe, pour être bien dans votre tête, pour harmoniser votre corps, vos pensées et vos émotions. Pour plus d'informations, consultez le site : <http://sophrologie-lauragais.fr>  
Peut être à bientôt,

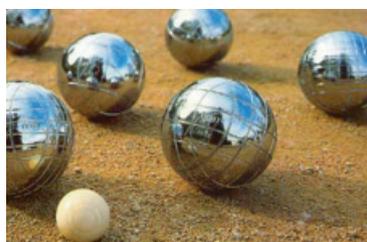


Marie Françoise BAUDIN

## PETANQUE

Les enfants intéressés par la pratique de ce sport peuvent s'initier au boulodrome couvert d'Auriac sur Vendinelle. Les entraînements ont lieu les mercredis de 18h à 19h et les vendredis de 18h30 à 19h30.

Pour tout renseignement, contactez le président, Jacques Bergogne,  
tél : 05 61 83 81 10 (répondeur laisser vos coordonnées, je vous recontacterai).



## TENNIS

La saison tennistique 2018-2019 vient de reprendre à Bourg Saint Bernard sous les meilleurs auspices avec le retour d'un court couvert permettant de s'entraîner et jouer tout au long de l'année.



Les cours enfants, ados et adultes ont repris depuis le 12 septembre, le mardi de 20h30 à 22h30, le mercredi de 17h00 à 20h00 et le vendredi de 17h00 à 22h00. Ils sont donnés par Jean Marc Mottin, professeur diplômé d'Etat recruté depuis la saison dernière.

Le tennis loisir reprend aussi. Si vous êtes joueur débutant ou confirmé, enfant ou adulte, et que vous souhaitez découvrir, progresser, participer à des compétitions ou tout simplement jouer, nous vous invitons à rejoindre le Club. Pour cela, veuillez rapidement prendre contact avec nous pour demander votre licence et réserver votre carte d'accès aux courts (le système de clés sera progressivement abandonné dans l'année).

Enfin, au niveau sportif, la saison 2017-2018 a récompensé 12 de nos joueurs avec leur entrée dans le classement national. Ce résultat est, entre autres, lié à l'implication et à la motivation de Jean Marc et à notre participation au tournoi homologué organisé entre les 5 clubs du secteur (Tennis club Auzielle - Lauzerville, Bourg St Bernard, Fourquevaux, Préserville et La Cocagne). Face au succès rencontré chez les jeunes sur la précédente saison, ce tournoi va intégrer cette année 2 nouveaux clubs, Escalquens et St Foy d'Aigrefeuille. Outre nos jeunes, il sera aussi ouvert aux adultes (possédant une licence et l'adhésion au club). Les matchs débiteront à la Toussaint et la finale sera organisée au mois de mai-juin. Les inscriptions sont en cours.

Outre jouer pour son classement, ce tournoi consistera en un challenge où chaque club remportera des points. Qui sera le meilleur club cette année ? En attendant, on recrute !!!

**Pour tout renseignement complémentaire, contactez Jean Marc Mottin au 06 09 61 87 77 ou [jm.mottin@gmail.com](mailto:jm.mottin@gmail.com) ou Richard Clergereaux (Président du Club) [tennisbsb@outlook.fr](mailto:tennisbsb@outlook.fr)**

## SHIATSU



Le Shiatsu nous vient du Japon où il est une véritable pratique médicale manuelle depuis 1955, issu de de la Médecine Traditionnelle Chinoise. Depuis 1997 le Parlement Européen inscrit le Shiatsu dans les huit approches alternatives comme « médecine non conventionnelle digne d'intérêt ». Il se pratique avec le pouce et les mains, s'exerçant par des pressions (atsu) avec les doigts (shi) le long des méridiens d'acupuncture et parcourant les points énergétiques du corps.

Le shiatsu s'adresse aux personnes de tout âge. Le receveur est installé le plus souvent allongé au sol sur un futon, habillé de vêtements souples. La séance dure 1h15 suivant le soin et la recherche du blocage.

Excellent moyen de prévention pour maintenir une forme physique et émotionnelle. Il aide à surmonter le stress, les tensions relationnelles, les contraintes, les changements de la vie qui perturbent notre santé ; car l'organisme lutte en permanence pour maintenir son équilibre fonctionnel.

Les champs d'actions du Shiatsu sont variés. Il agit sur le physique : les douleurs du dos, lombaires, cervicales, sciatique, articulaires (plein le dos), tendinite, entorse fatigue, insomnie, problèmes digestifs, de peau, allergies, maux de tête, acouphène, cycles menstruels, fertilité ; ainsi que sur l'émotionnel : tristesse, peurs, surmenage, stress, confiance en soi, anxiété, rumination, colère, dépression, mémoire. Il renforce les défenses immunitaires, aide à libérer cette accumulation de tension du corps et de l'esprit. Le shiatsu ne peut en aucun cas, remplacer un traitement médical. Mais, une pratique régulière aide à retrouver un état apaisé, une sérénité. Quand la santé va, tout va !

Bertrand COQUIN, 13 Grand Rue, 31570 Bourg Saint Bernard. Je propose également des séances de 20 minutes en entreprise, sur chaise. Pour les personnes à mobilité réduite possibilité de me déplacer à domicile.

**Tarif : 40 euros la séance d'1h15. Sur Rendez-vous par téléphone au 06.03.46.00.85**

## AGENDA



### novembre 2018

11 novembre - Cérémonie au Monument aux Morts  
15 novembre - Théâtre occitan

### décembre 2018

1er décembre - l'Avent Ô Bourg  
15 décembre - Goûter des aînés

## La Boite à Livres



Le projet de Boite à livres, intitulé " livres en liberté " a été imaginé et initié par les résidents du CTR, avec la collaboration des enfants de l' ALAE pour la décoration et la mairie pour le financement du matériel. Le 4 juillet dernier, sur la place d'Auta, nous avons été très heureux d'avoir pu, autour d'un goûter, l' inaugurer avec les enfants.

Nous avons fêté l'installation

de la boite en lisant ensemble, quelques histoires. Ce fut pour nous tous, un agréable moment.

Prenez donc bien soin de cette boite à livres qui appartient maintenant à tous les habitants de Bourg-Saint-Bernard.

Les résidents du CTR "En Boulou"



## Décès

Armand PICARD, décédé le 03 mai  
Anne-Marie CASSARINO, épouse CARRERE, décédée le 4 juin

Gilbert JEAN, décédé le 29 juin

Paulette VIALLELE épouse JAUBERT, décédée le 23 août

Gilberte CHAVET épouse PICARD, décédée le 26 août

## Mariages

Mathieu LEVIGNAT et Sophie FRITZEN, le 2 juin

Pierre BINON et Léa DARDENNE, le 5 juillet

Vincent GUILLAUD et Isabel PEREIRA DA CRUZ, le 14 juillet

Benoît RIONDÉ et Véronique ORIOL, le 25 août

Marc MARTI et Estelle CAZETTES, le 1er septembre

Cédric ROQUES et Léa LASVAUX, le 22 septembre

## Bourse aux plantes

L'année dernière, à l'automne, une bourse d'échange des plantes était organisée sous l'impulsion de Fabie et d'amateurs de plantes et de jardins. Après midi très sympathique sur la place des marronniers. Nous aimerions reprendre cette belle idée au printemps 2019, et proposons, dès à présent, cette rencontre à venir pour que chacun puisse prévoir les plantes à échanger.



C'est actuellement le bon moment pour bouturer, marcotter, partager les plants, repoter, et avoir ainsi à proposer à l'échange un petit bout de son jardin... faire connaissance et partager connaissances techniques, recettes et bonne humeur. Nous vous attendons nombreux.

Fabienne Pezzino, Birgit Chave, Monique Deyres

Nous rappelons aux administrés, qu'en vertu des articles R417-9 à R417-13 du Code de la route, le stationnement sur les espaces verts, les trottoirs et sur les voies spécialement désignées par arrêté municipal (pavage Grand Rue), sont considérés comme gênants, voire très gênants et sont donc, passible de contravention.

Outre c'est aspect légal, ils constituent une gêne importante, pour le personnel communal, qui a la charge de l'entretien des chaussées.



## CARNET

## PACS

Adrien FLAVIEN et Géraldine PICTON, le 17 juillet

Hugo TIMSIT et Nathalie CLEMENTE, le 9 août

Romain GRANIER et Aurélie BOUSQUET, le 13 septembre

## Baptêmes

Rose et Jeanne UVALLE-PAILHAS, le 9 juin

## Naissances

Olivia LEROUX, née le 22 mai

Adrien RIVIERE, né le 5 juillet

Zoïla ROBERT, née le 23 juillet

Flora DAMINATO, née le 16 août

